

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

L'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (31 juillet 2022), que « les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre du Conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs

*Date de
convocation :*

Mardi 21 juin 2022

Affichage :

Du jeudi 30 juin au
mardi 30 août 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : 25
Votants : 28
Quorum : 10

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : Mme MAHÉO Aude ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.POINTIER Vincent ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia

Absent excusé : SIMON Didier

Mme Laëtitia TORTELLIER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 21 juin 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-70 – Finances : Modifications des tarifs restauration scolaire et périscolaire

Elu référent : Laëtitia TORTELLIER

Vu les avis de la commission enfance jeunesse en date du 15/06/2022,

Vu l'information à la commission ressources en date du 15/06/2022,

Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ, B.LEJOLIVET et C.CAITUCOLI), les membres du Conseil municipal décident :

DE SE PRONONCER sur les tarifs restauration, accueil de loisirs 3-10 ans et accueil périscolaire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 :

1. Tarifs de la restauration

Considérant que le coût de revient d'un repas de 7.87 € en 2021, en prenant en compte l'évolution de ce coût entre l'année 2021 et le coût prévisionnel pour l'année 2022, s'élèvera à 8.15 € pour 2022, soit une hausse de 3.55%, il est proposé d'appliquer une hausse de 3.5% sur les tarifs **à partir du 1^{er} septembre 2022** :

Tranches	Au 1 ^{er} octobre 2021	Proposition tarifs au 1 ^{er} septembre 2022	
	Tarifs	Taux de Participation usagers	Tarifs
1	1.00	12.27%	1.00
2	1.00	12.27%	1.00
3	2.60	33.02%	2.69
4	3.42	43.43%	3.54
5	4.34	55.11%	4.49
6	4.74	60.19%	4.91
7	5.04	64.00%	5.22
8	5.34	67.81%	5.53
9	5.68	72.13%	5.88
extérieur	5.73	72.77%	5.93

Les enfants n'étant plus domiciliés au sein de la commune en cours d'année, continueront à bénéficier des tarifs dégressifs jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

2. Accueil de loisirs 3/10 ans

Considérant que le coût de revient du service pour une journée accueil de loisirs 3-10 ans, hors Mini-Camps, le mercredi, s'élève pour l'année 2021 à 60.68 € et que le coût de revient du service pour une journée accueil de loisirs 3-10 ans, hors Mini-Camps, les vacances scolaires, s'élève pour

Tranches	Tarifs et taux de participation des usagers au 1 ^{er} janvier 2021				Tarifs et taux de participation des usagers au 1 ^{er} septembre 2022			
	Taux de participation	Tarif journée	Tarif ½ journée (69% du tarif journée)	Tarif ½ journée du mercredi	Taux de participation	Tarif journée	Tarif ½ journée (69% du tarif journée)	Tarif ½ journée du mercredi
1	5.87%	3.50	2.42	2.42	5.76%	3.50	2.42	2.42
2	7.60%	4.53	3.13	3.13	7.45%	4.53	3.13	3.13
3	10.13%	6.04	4.17	4.17	10.93%	6.64	4.58	4.58
4	13.00%	7.75	5.35	5.35	14.02%	8.53	5.88	5.88
5	15.93%	9.50	6.56	6.56	17.19%	10.45	7.21	7.21
6	18.25%	10.88	7.51	7.51	19.68%	11.97	8.26	8.26
7	20.51%	12.23	8.44	8.44	22.12%	13.45	9.28	9.28
8	22.81%	13.60	9.38	9.38	24.60%	14.96	10.32	10.32
9	26.30%	15.68	10.82	10.82	28.37%	17.25	11.90	11.90

l'année 2021 à 59.63 €, il est proposé d'appliquer une hausse de **10% à partir du 1^{er} septembre**

La grille de tarifs modulés suivante est proposée pour les usagers dont la « domiciliation » n'est pas Thorigné Fouillard :

Extérieur	Journée CLSH	½ journée vacances	½ journée mercredi
Tranche 1 à 4 à 31%	18.71	12.91	12.91
Tranche 5 à 9 à 46%	28,07	19.37	19.37
Tarif plein A 62%	37,43	25.83	25.83

3. Accueil périscolaire

Considérant que le coût de service pour l'année 2021 s'élève en moyenne à 1.83 €. il est proposé d'appliquer une hausse de **9% à partir du 1^{er} septembre 2022.**

Tranches	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} septembre 2022	
	Tarifs	Taux de participation de l'utilisateur	Tarifs	Taux de participation de l'utilisateur
1	0.11	6.01%	0.11	6.01%
2	0.16	8.74%	0.16	8.74%
3	0.23	12,57%	0.25	13.66%
4	0.31	16.94%	0.34	18.58%
5	0.37	20.22%	0.40	21.86%
6	0.42	22.95%	0.46	25.14%
7	0.47	25.68%	0.51	27.87%
8	0.51	27,87%	0.56	30.60%
9	0.56	30.60%	0.61	33.33%
Gôûter	0.36		0.36	

Tarif spécifique :

Ce tarif correspond à une présence effective de l'enfant jusqu'à 19h00 et est appliqué dans les conditions suivantes :

- Application du tarif spécifique en cas d'absences de pointages répétées au moment du départ le soir.

Par absences de pointages répétées, il est entendu un défaut de pointage supérieur ou égal à un, durant une période de deux semaines.



**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 035-213503345-20220627-D702022-DE